

LE FIGARO • fr



LE FIGARO • fr

LE FIGARO
magazine

LE FIGARO • fr
madame

LeParticulier.fr

LE FIGARO • fr
télé

LE FIGARO • fr
SCOPE

la chaîne
météo

SPORT24

MISE À JOUR MARS 2015

TARIFS BRUTS (€HT) 2015

FIGARO
MEDIAS



@figaromedias

www.figaromedias.fr

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB

	RG	HOMEPAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE/ LIFESTYLE	SPORT
Mégabannière	40	55	60	80	65	65
Medium Rectangle	50	65	75	100	80	80
Grand Angle	50	65	75	100	80	80
Interstitial	35	45	55	70	60	60

FORFAITS (€) - WEB

	HOMEPAGE	HP ÉCONOMIE	HP CULTURE	HP LIFESTYLE	HP SPORT
Habillage - journée	150 000	60 000	60 000	60 000	60 000

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - MOBILE

	FIGARO.FR APPLI IPHONE	FIGARO.FR APPLI ANDROID
Interstitial d'ouverture	50	50
Interstitial rubrique / articles	45	45
Bannières en RG	15	15

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - TABLETTE

	FIGARO.FR APPLI IPHONE
Interstitial d'ouverture	55
Interstitial rubrique / articles	50
Bannières en RG	35

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB						
	RG	HOMEPAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE/ LIFESTYLE	SPORT
Mégabannière	40	55	60	80	65	65
Medium Rectangle	50	65	75	100	80	80
Grand Angle	50	65	75	100	80	80
Interstitiel	35	45	55	70	60	60

FORFAITS (€) - WEB					
	HOMEPAGE	HP ÉCONOMIE	HP CULTURE	HP LIFESTYLE	HP SPORT
Habillage - journée	150 000	60 000	60 000	60 000	60 000

FORFAIT (€) - TABLETTE	
	TV MAG APPLI IPAD
15 jours - 50% de PdV	7 500

FORFAIT (€) - MOBILE	
	TV MAG APPLI IPHONE/ANDROID
1 semaine - 25% de PdV	7 500

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB			
	RG	HOMEPAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière	65	100	85
Medium Rectangle	65	100	85
Grand Angle	65	100	85

FORFAITS (€) - WEB		
	HOMEPAGE	AUTRES HP
Habillage - journée	25 000	37 500

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - MOBILE	
	MADAME FIGARO APPLI IPHONE
Interstitiel d'ouverture	100
Interstitiel rubrique	90
Bannières en RG	75

FORFAITS (€) - TABLETTE	
	IMAD
Double Ecran 1 mois	67 500

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

5 TARIFS BRUTS(€HT) WEB

2015

FORFAIT (€) - WEB			
	HOMEPAGE		
Habillage - journée avec rectangle ou grand angle lié	30 000		

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB			
	RG	HOMEPAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière	30	30	30
Medium Rectangle	40	40	40
Grand Angle	40	40	40

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB			
	RG	HOMEPAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière	35	45	35
Medium Rectangle	45	60	45
Grand Angle	45	60	45

FORAITS (€) - WEB	
	HOMEPAGE
Habillage - journée avec rectangle ou grand angle lié	30 000

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB			
	LCM APPLI IPHONE	LCMAPPLI ANDROID	LCM APPLI WINDOW PHONE
Interstitiel d'ouverture	50	50	50
Interstitiel rubrique / articles	45	45	45
Bannières en RG	15	15	15

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - TABLETTE		
	LCM APPLI IPAD	LCM APPLI TABLETTE ANDROID
Interstitiel d'ouverture	125	125
Interstitiel rubrique / articles	120	120
Bannières en RG	50	50

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

7 TARIFS BRUTS^(€HT) WEB

2015

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB			
	RG	HOMEPAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière	60	80	60
Medium Rectangle	75	100	75
Grand Angle	75	100	75
Interstitial	55	70	55

FORFAITS (€) - WEB	
	HOMEPAGE
Habillage - journée avec rectangle ou grand angle lié	60 000

FORFAIT (€) - MOBILE ET TABLETTE	
	LE PARTICULIER APPLI
1 mois - 100% de PdV	1 500

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB

	RG	HOMEPAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE/ LIFESTYLE	SPORT
Mégabannière	40	55	60	80	65	65
Medium Rectangle	50	65	75	100	80	80
Grand Angle	50	65	75	100	80	80
Interstitial	35	45	55	70	60	60

FORFAITS (€) - WEB

	HOMEPAGE	HP ÉCONOMIE	HP CULTURE	HP LIFESTYLE	HP SPORT
Habillage - journée	150 000	60 000	60 000	60 000	60 000

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - MOBILE

	SPORT24 APPLI IPHONE	SPORT24 APPLI ANDROID
Interstitial d'ouverture	50	50
Interstitial rubrique / articles	45	45
Bannières en RG	15	15

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - TABLETTE

	SPORT24 APPLI IPAD
Interstitial d'ouverture	125
Interstitial rubrique / articles	120
Bannières en RG	50

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB

	RG	HOMEPAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE/ LIFESTYLE	SPORT
Mégabannière	40	55	60	80	65	65
Medium Rectangle	50	65	75	100	80	80
Grand Angle	50	65	75	100	80	80
Interstitial	35	45	55	70	60	60

FORAITS (€) - WEB

	HOMEPAGE	HP ÉCONOMIE	HP CULTURE	HP LIFESTYLE	HP SPORT
Habillage - journée	150 000	60 000	60 000	60 000	60 000

FORFAIT (€) - TABLETTE

	LE FIGARO MAGAZINE APPLI IPAD
1 mois - 100% de PdV	5 000

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

10 TARIFS BRUTS^(€HT) WEB, MOBILE

2015

COÛT POUR MILLE IMPRESSIONS (€) - WEB

	RG	HOMEPAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE/ LIFESTYLE	SPORT
Mégabannière	40	55	60	80	65	65
Medium Rectangle	50	65	75	100	80	80
Grand Angle	50	65	75	100	80	80
Interstitial	35	45	55	70	60	60

FORAITS (€) - WEB

	HOMEPAGE	HP ÉCONOMIE	HP CULTURE	HP LIFESTYLE	HP SPORT
Habillage - journée	150 000	60 000	60 000	60 000	60 000

FORFAIT (€) - MOBILE

	FIGAROSCOPE APPLI IPHONE
2 semaines - 100% de PdV	4 000

Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.
Consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support.

100% BRAND LE FIGARO

LA MARQUE FIGARO TOUCHE PLUS D'1 ACTIV EASY SUR 2*



LE FIGARO	¼ PAGE En floating date et emplacement
LEFIGARO.FR - SITE	HABILLAGE en HP 1 JOUR En floating
LEFIGARO.FR - MOBILE	1.3M IMPRESSIONS sur 2 semaines Splash d'ouverture et bannière
LEFIGARO.FR - TABLETTE	4.8M IMPRESSIONS sur 2 semaines Splash d'ouverture et bannière

*Premium 2013 Marque Figaro 30 J.

55 000 €/NET

Les offres s'entendent nettes fin d'ordre, c'est-à-dire toutes remises éventuelles déduites (remise professionnelle, cumul de mandat, dégressif volume). Les offres ne peuvent en aucun cas être cumulées avec d'autres offres commerciales de la régie, quelque soit leur nature. Les offres ne s'appliquent pas aux EP et ne donnent pas droit à un emplacement préférentiel, sauf mentions contraires explicites dans la présentation des offres. Les offres sont exclusivement réservées aux clients ne bénéficiant pas de contrats annuels. Les offres sont utilisables uniquement pour un même annonceur dans le cadre d'une même campagne. Les offres ne sont pas destinées aux annonceurs du secteur de la publicité financière. FIGAROMEDIAS se réserve le droit de modifier les dispositions de ces offres à tout moment. Merci de consulter en outre les CGV de la régie, disponibles sur le site www.figaromedias.fr ou sur simple demande.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1.1 - Application des Conditions Générales de Vente (CGV) :

Tout achat d'espace publicitaire effectué par un annonceur ou par un intermédiaire, agissant en son nom et pour son compte en vertu d'un mandat écrit, auprès de FIGAROMEDIAS, du 1er janvier au 31 décembre 2015, implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV et des tarifs et conditions de règlement en vigueur à la date de l'ordre de publicité. FIGAROMEDIAS se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles CGV seront applicables aux ordres de publicité transmis postérieurement à la modification. Les présentes CGV concernent l'ensemble de l'activité commerciale de FIGAROMEDIAS, à l'exception des annonces classées. Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, que ce soit de façon permanente, ou temporaire, ne peut pas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause. Toute condition contraire posée par un annonceur ou son mandataire, figurant notamment dans ses propres bons de commande et/ou conditions générales d'achat, est inopposable à FIGAROMEDIAS. Les présentes CGV, ainsi que les actes qui en découlent, sont soumis au droit français. En cas de litige, les juridictions dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris sont seules compétentes. Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

Article 1.2 - Définitions :

Annonceur : toute personne morale ou physique qui achète directement ou par un intermédiaire dûment mandaté, de l'espace publicitaire dans un Support, par le biais d'un ordre de publicité. Un Annonceur, faisant partie d'un groupe de sociétés, a droit aux conditions applicables à ce groupe (le groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1er janvier 2015).

Mandataire : tout intermédiaire professionnel agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire.

Support : toute publication imprimée (Support print) et/ou accessible sur support digital, tels que internet, tablette et mobile notamment (Support digital) en régie chez FIGAROMEDIAS, dans laquelle il est possible d'acheter un espace publicitaire au jour de la transmission de l'ordre.

Article 1.3 - Mandat :

L'achat d'espace publicitaire peut être effectué directement par un Annonceur ou par un Mandataire, agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur, dans le cadre d'un mandat signé par l'Annonceur et son Mandataire. Ce mandat doit accompagner tout ordre de publicité et préciser l'étendue du mandat accordé. Il est établi pour une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture est envoyé par FIGAROMEDIAS à l'Annonceur. Une copie est également envoyée pour information au Mandataire. L'Annonceur s'engage à informer sans délai FIGAROMEDIAS, par lettre recommandée avec avis de réception, de toute modification relative au mandat confié à son Mandataire.

Article 1.4 - Emplacements publicitaires :

Les espaces publicitaires proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité dans le Support concerné, au moment de la réception par FIGAROMEDIAS de l'ordre de publicité.

Article 1.5 - Ordre de publicité :

Tout achat d'espace publicitaire dans un Support fait l'objet d'un ordre de publicité dûment signé par FIGAROMEDIAS, en fonction des disponibilités du planning ; cet ordre est soit adressé signé par FIGAROMEDIAS en réponse à une demande de réservation faite par l'Annonceur ou son Mandataire (et dans ce cas il doit être contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire), soit adressé par un Annonceur ou son Mandataire pour signature de FIGAROMEDIAS. Tout ordre pour être pris en compte par FIGAROMEDIAS doit être validé conformément à la procédure décrite ci-dessus, au plus tard :

- 72 heures avant la date de « bouclage commercial » pour un Support print (à savoir (i) 24h avant publication pour le Quotidien, (ii) 3 semaines avant publication pour les publications hebdomadaires et (iii) un mois pour les publications à plus grande périodicité) ;
- 4 jours avant la date de mise en ligne, pour un Support digital.

L'ordre de publicité dûment signé par FIGAROMEDIAS implique l'acceptation par l'Annonceur du dit ordre, ainsi que des présentes CGV. L'ordre de publicité mentionne obligatoirement : le nom du Mandataire (et le nom de la personne qui peut engager le mandataire pour ladite insertion publicitaire), le nom de l'Annonceur et du responsable budget marketing-publicité affecté à ladite insertion publicitaire, la nature précise et le nom du produit ou du service à promouvoir, la date de début de la campagne et la durée de celle-ci, les Supports retenus, les emplacements, les critères de ciblage réservés et le budget affecté à l'insertion selon le tarif en vigueur. Chaque ordre est strictement personnel à l'Annonceur. Il ne peut être modifié sans son autorisation et ne peut être cédé sous quelque forme et à quelque titre que ce soit. Toutefois, dans le cas d'une cession ou de toute autre opération impliquant un successeur, l'Annonceur est tenu d'imposer l'exécution de tout ordre de publicité en cours à son successeur en reste personnellement garant de la bonne exécution par ce dernier.

Article 1.6 - Facturation et règlement :

FIGAROMEDIAS facture les Annonceurs au nom et pour le compte des éditeurs des Supports. L'Annonceur est seul responsable du paiement des publicités parues aux conditions du tarif en vigueur, même en cas de Mandataire payeur. Le paiement ou l'avance effectué par l'Annonceur au Mandataire ne libère pas l'Annonceur vis-à-vis de FIGAROMEDIAS. Le paiement a en principe lieu avant la date d'insertion/diffusion, au jour de la remise de l'ordre. Les clients réguliers pourront cependant, après accord préalable écrit de FIGAROMEDIAS, régler leurs factures aux conditions définies ci-après :

- par chèque ou virement à 30 jours fin de mois, le 10
- par traite à 30 jours fin de mois le 15.

Toute traite doit être retournée, acceptée et domiciliée chez FIGAROMEDIAS dans les 10 jours suivant la date d'envoi du relevé. Tout retard de paiement entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés,
- le paiement comptant à la remise de l'ordre de toute nouvelle insertion ou éventuellement la suspension de son exécution (l'insertion/diffusion étant subordonnée au paiement),

- la majoration de plein droit (i) du montant de la facture des intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal à 10 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement telle que prévue par l'article D. 441-5 du Code de commerce (soit 40 euros sauf frais de recouvrement supérieurs et dûment justifiés) et (iii) d'une indemnité de 15% à titre de clause pénale.

Toutes taxes, présentes ou futures, sont à la charge de l'Annonceur et facturées en sus. Les factures sont payables en Euros à Paris. Les traites ne font ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction visée à l'article 1.1 ci-dessus.

Article 1.7 - Réserves :

(a) La responsabilité de FIGAROMEDIAS (ou des éditeurs des Supports) ne peut pas être engagée en cas de survenance de tout événement fortuit, de cause externe indépendante de sa volonté ou de cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence française, de nature à retarder ou empêcher l'insertion/diffusion d'une publicité en vertu d'un ordre dûment accepté, dans les conditions convenues. Ainsi, le retard ou le défaut d'insertion/diffusion de la publicité ne peut justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, FIGAROMEDIAS peut, à sa convenance et selon les disponibilités de son planning, proposer à l'Annonceur une reprogrammation des insertions/diffusions concernées ou proroger d'autant la durée de diffusion ou proposer d'autres formes d'espaces publicitaires ou d'autres espaces dans d'autres Supports en compensation.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure la guerre, l'émeute, la grève, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance du fait d'un dysfonctionnement, blocage ou encombrement du réseau Internet et/ou du ou des « Ad server » utilisé(s) par FIGAROMEDIAS.

(b) Les obligations souscrites par FIGAROMEDIAS à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, FIGAROMEDIAS ne peut être tenue à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

(c) Les marques, qui sont la propriété de FIGAROMEDIAS ou des éditeurs des Supports ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite de FIGAROMEDIAS.

Article 1.8 - Offres Promotionnelles

En cas d'offres promotionnelles comprenant des insertions dans des Supports « print » et « digital », celles-ci sont à publier sur une même période. Les offres s'entendent nettes fin d'ordre, c'est-à-dire toutes remises éventuelles déduites (remise professionnelle, cumul de mandat, dégressif volume) et ne peuvent en aucun cas être cumulées avec d'autres offres commerciales. Les offres sont réservées aux clients ne bénéficiant pas de contrats annuels et sont utilisables uniquement pour un même Annonceur dans le cadre d'une même campagne. Les offres ne s'appliquent pas à la publicité financière et sont valables pour la durée indiquée dans chacune d'elles.

Article 1.9- Intérêt Général et Grandes Causes :

FIGAROMEDIAS se réserve le droit d'appliquer des conditions commerciales exceptionnelles pour tout ce qui concerne les campagnes d'intérêt général et/ou les campagnes en faveur de grandes causes.

Article 1.10- Responsabilité - Refus de parution/diffusion :

Les messages publicitaires sont rédigés en langue française ou, le cas échéant, accompagnés d'une traduction en français, conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur. La publicité ne doit pas contenir plus d'une citation du même Annonceur et/ou d'une même marque, à moins pour l'Annonceur de s'acquiescer d'une majoration de 25%.

La Publicité (qu'elle soit sous forme de texte, graphisme, photo, vidéo) paraît sous la seule responsabilité de l'Annonceur et du Mandataire qui déclarent et garantissent qu'elle ne contrevient pas à la législation en vigueur et/ou à un droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit et ne contient pas d'imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers. En conséquence, l'Annonceur et le Mandataire garantissent solidairement FIGAROMEDIAS et l'éditeur du Support concerné contre toute action ou réclamation d'un tiers quel qu'il soit, ayant pour cause le contenu de la publicité.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute publicité, sans en indiquer la raison, si FIGAROMEDIAS considère que sa nature et/ou son contenu paraissent illicites ou contraires à l'image du Support concerné. Ce droit s'applique également aux liens hypertextes renvoyant vers un site dont tout ou partie du contenu serait considéré comme illicite ou contraire à l'image du Support concerné. Ce refus ou cette décision de suspension de parution/diffusion ne fait pas naître un droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne le dispense pas du paiement des publicités déjà parues/diffusées.

Article 1.11- Publicité comparative :

L'Annonceur qui souhaite publier/diffuser une publicité comparative dans un des Supports doit en informer FIGAROMEDIAS suffisamment à l'avance afin de permettre à FIGAROMEDIAS de vérifier qu'aucune marque concurrente citée dans la publicité comparative n'est présente dans le numéro concerné ou s'il s'agit d'un Support digital, à la date concernée. Dans le cas contraire, FIGAROMEDIAS est en droit de refuser la publicité comparative. La vérification précitée ne constitue pas une validation de la licéité de ladite publicité et par conséquent ne supprime pas ou ne diminue pas la garantie visée à l'article 1.10 ci-dessus.

Article 1.12- Annulation :

Toute demande de modification ou d'annulation totale ou partielle doit être notifiée par écrit à FIGAROMEDIAS au moins un (1) mois avant la date de bouclage commercial pour un Support print telle que précisée dans l'article 1.5 ci-dessus et 1 mois avant la date de mise en ligne pour un Support digital et ne peut être acceptée sans contrepartie pour FIGAROMEDIAS. En cas d'annulation dans un délai inférieur à un mois avant bouclage ou mise en ligne, un dédit égal à 20% du prix brut des ordres annulés est automatiquement facturé. En cas d'annulation dans un délai inférieur à 15 jours, le dédit facturé est égal à 50% du montant de l'ordre initial.

Article 1.13- Réclamation :

Aucune réclamation n'est admise, si elle n'est pas effectuée par écrit dans les huit jours pour un Support print et dans les 15 jours pour un Support digital, suivant la date des faits faisant l'objet de la réclamation. En cas de réclamation, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PROPRES AU SUPPORT DIGITAL

Article 3.1 - Tarifs :

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif HT en vigueur publié sur chacun des sites Internet, mobile et tablettes commercialisés par FIGAROMEDIAS. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site : www.figaromedias.fr. FIGAROMEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs en vigueur et leurs conditions d'application, respectant un préavis d'une semaine. La réactualisation des tarifs est accessible sur le site : www.figaromedias.fr. Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de 15 jours. Le prix tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par FIGAROMEDIAS de l'autorisation de l'Éditeur du site, mobile ou tablette, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré.

Article 3.2 - Dégressif pour Cumul de Mandats et Remise Professionnelle :

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net HT, après application des majorations et/ou remises commerciales, et, le cas échéant, du dégressif pour cumul de mandats. Dans le cas où le Mandataire appartient à un groupe de mandataires, l'assiette de calcul du cumul de mandats retenue sera celle du groupe auquel il appartient ; le groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1er janvier 2015. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

Article 3.3 - Offres commerciales

Les données de téléchargements, de visiteurs uniques (VU), d'impressions, sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier au fil du temps. Les offres ne sont disponibles qu'en rotation générale sans suppression, en formats classiques, et ne donnent pas droit à optimisation en cours de campagne, sauf mentions contraires explicites dans la présentation des offres. Les dispositions relatives aux offres incluant mobile et/ou tablettes (modalités, formats, volumes, prix) sont valables uniquement sur les versions des applications en vigueur lors de la mise en place des dites offres.

Article 3.4 - Exécution des ordres de publicité :

1- Éléments techniques : les éléments techniques, en ce compris le visuel des bandeaux pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de FIGAROMEDIAS au plus tard trois (3) jours avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par FIGAROMEDIAS.

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client (c'est-à-dire en cas de non livraison de la création à la date convenue ou en cas de livraison d'une création non conforme aux spécifications techniques demandées). Tout retard de livraison des éléments libère la régie de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle, la régie facturera la totalité du volume réservé dans l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte Part de Voix (PDV). Pour les formats IAB, une livraison des créations (aux spécifications FIGAROMEDIAS) jusqu'à 24h avant la date de diffusion, entraîne la facturation d'une pénalité journalière (200 €). Une livraison à moins de 24h00 de la date de diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne la facturation de 80% du montant net acheté. Sur les formats événementiels : une livraison de création (aux spécifications FIGAROMEDIAS) jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion, entraîne la facturation d'une pénalité journalière de 200 €. A moins de 5 jours de la date de diffusion, la facturation est faite à hauteur de 80% du montant net acheté.

La responsabilité de FIGAROMEDIAS ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure tel que défini à l'article 1.7(a) ci-dessus.

2- Emplacement publicitaire : Les espaces publicitaires proposés par FIGAROMEDIAS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, FIGAROMEDIAS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3- Messages publicitaires - Modifications : en dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité de l'Annonceur par période de 15 jours, FIGAROMEDIAS se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de création(s) demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation de FIGAROMEDIAS, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de création(s) pourra donner lieu à une majoration de 10 % du prix de la publicité. Pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), FIGAROMEDIAS devra impérativement être prévenue 24 heures à l'avance de toute interruption ou rupture des liens.

4- Annulation d'ordre de publicité : toute demande d'annulation d'un ordre de publicité pour être acceptée doit être adressée par écrit à FIGAROMEDIAS.

Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais
- b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'ordre de publicité annulé

c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 70% à 90% du montant de l'ordre de publicité annulé

5- Suspension de diffusion : cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par FIGAROMEDIAS et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturée à l'Annonceur.

6- Frais de décalage de campagne :

a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais

b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 20% à 40% du montant de l'ordre de publicité décalé

c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'ordre de publicité décalé

7- Retard de livraison des éléments :

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

Tout retard de livraison des éléments libère FIGAROMEDIAS de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle.

FIGAROMEDIAS facture la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV.

Article 3.5 - Réclamation :

Il est entendu que l'outil de gestion de campagne de FIGAROMEDIAS fait foi entre FIGAROMEDIAS, d'une part, et l'Annonceur et le Mandataire, d'autre part. Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra pas être prise en compte par FIGAROMEDIAS si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) de FIGAROMEDIAS. Les réclamations, quelle qu'en soit la nature ne seront reçues que par écrit et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture.

Article 3.6 - Insertion des Tags ou traceurs au sein des publicités

L'Annonceur est tenu d'informer FIGAROMEDIAS et d'obtenir son consentement préalable écrit avant toute insertion dans les créations publicitaires d'un tag ou traceur quel qu'il soit, qui viserait à recueillir des données de navigation des internautes, traitées de manière anonyme. L'Annonceur reconnaît que cette autorisation est donnée au cas par cas. Ces tags restent la propriété de l'Annonceur et ne sont pas destinés à être communiqués ou transférés à des tiers quels qu'ils soient, ni être agrégés ou fusionnés avec d'autres informations quelles qu'elles soient. L'Annonceur s'engage à respecter la loi et notamment les recommandations CNIL en la matière, notamment celles concernant l'obtention de l'accord tacite des internautes, la durée de vie des tags et la mise en place d'un outil simple d'utilisation pour permettre aux internautes de les désactiver. L'Annonceur reconnaît la possibilité pour FIGAROMEDIAS de mettre à disposition des internautes un outil leur permettant de désactiver l'ensemble des tags présents dans les Supports. FIGAROMEDIAS se réserve le droit de modifier ou désactiver à tout moment, dans ses emplacements publicitaires, un ou plusieurs tags de l'Annonceur. L'Annonceur déclare et garantit ne collecter aucune donnée personnelle, ni aucune adresse IP (au sens de la définition de la loi n°7817 du 6 janvier 1978 dans sa dernière mise à jour dite « Loi Informatiques et Libertés »), par l'intermédiaire de ces tags et traceurs. L'Annonceur garantit qu'en conséquence, aucune base de données incluant des données personnelles n'est constituée et/ou conservée par lui, étant précisé que l'Annonceur est seul responsable de toute faille de

sécurité relative à ces tags. L'Annonceur doit permettre à FIGAROMEDIAS d'accéder aux données techniques collectées au moyen des tags, par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel. L'Annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par FIGAROMEDIAS. Il est expressément convenu que les données collectées au moyen de ces tags ne sont pas opposables à FIGAROMEDIAS. S'agissant des tags permettant la géolocalisation de manière anonyme, l'Annonceur reconnaît que l'autorisation ne peut être donnée que pour des villes de plus 50 000 habitants (valable dans les campagnes display classiques et les emailings) et que leur durée de vie soit limitée à deux mois ou en tout état de cause, ne soit pas excessive et proportionnelle au service rendu.

AUORE DOMONT

Présidente FigaroMedias

☎ 01 56 52 20 19

adomont@figaromedias.fr**ALEXIS MARCOMBE**

Directeur Général Délégué digital et opérations

☎ 01 56 52 21 02

amarcombe@figaromedias.fr**DAVID FOLGUEIRA**

Directeur commercial digital

☎ 01 56 52 21 64

dfolgueira@figaromedias.fr**SÉBASTIEN DOMONT**

Responsable de pôle digital

☎ 01 56 52 20 46

sdomont@figaromedias.fr**ANTOINE MARTINO**

Chef de publicité

☎ 01 56 52 21 74

amartino@figaromedias.fr**LAURA LAVERGNE**

Chef de publicité

☎ 01 56 52 21 65

llavergne@figaromedias.fr**ANNE-SOPHIE NECTOUX**

Directrice commerciale Les Ateliers Figaro

☎ 01 56 52 25 14

asnectoux@figaromedias.fr**EILEEN LE MUET**

VP International

☎ +33 (0)1 56 52 27 39

elemuet@lefigaro.fr**CHARLOTTE PASDELOUP**

Responsable de pôle digital

☎ 01 56 52 21 98

cpasdeloup@figaromedias.fr**VALENTINE DE NADAILLAC**

Chef de publicité

☎ 01 56 52 22 71

vdenadailac@figaromedias.fr**ACCOUNT MANAGERS****CORINNE LIOTIER**

☎ 01 56 52 26 19

clotier@figaromedias.fr**SIXTINE BALGUERIE**

☎ +33 (0)1 56 52 21 91

sbalguerie@lefigaro.fr**ELODIE AUJOULAT**

☎ +33 (0)1 56 52 26 71

elemuet@lefigaro.fr